

PORTAIL DE SIGNALEMENT EN LIGNE



Vous pouvez signaler en ligne les violences dont vous êtes victime sur ce lien :

<https://arretonslesviolences.gouv.fr>

Un opérateur recevra vos messages et discutera avec vous. Si vous souhaitez effectuer un signalement, il contactera la brigade de Gendarmerie la plus proche de votre domicile.

EN CAS D'URGENCE

17 GENDARMERIE/POLICE	112 DEPUIS UN PORTABLE
18 SAPEURS-POMPIERS	15 URGENCES MEDICALES
114 POUR LES PERSONNES SOURDES ET MUETTES	

Ces cinq numéros d'urgence sont gratuits et peuvent être composés à partir d'un téléphone fixe ou portable, même bloqué ou sans crédit.



Appel gratuit et anonyme



VIOLENCES PHYSIQUES

VIOLENCES SEXUELLES

VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES

INSULTES HARCELEMENT

MENACES...

Si au sein de votre famille vous subissez ce type de violences, APPELEZ le 3919, le 119 ou l'un de numéros suivants :

Gendarmerie de MER
02.54.81.41.20

Gendarmerie de COUR CHEVERNY
02.54.79.16.00

Gendarmerie de BRACIEUX
02.54.46.54.30

Gendarmerie de VEUZAIN SUR LOIRE
02.54.33.56.10

Gendarmerie de HERBAULT
02.54.46.51.70

AFIN DE FACILITER UNE PRISE EN COMPTE ANTICIPÉE ET PERSONNALISÉE, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE RENDEZ-VOUS

RASSEMBLER LES PREUVES

Il faut réunir tous les éléments vous permettant de démontrer la violence dont vous avez été victime de la part de votre compagnon ou compagne (sms, appels téléphoniques, capture d'écran, plaintes pénales, certificats médicaux, attestations d'accueil par une association d'aide aux victimes ou un hébergement d'urgence).

RENCONTRER UN MEDECIN

Il s'agit d'un professionnel qui saura vous écouter en toute confidentialité et vous orienter. Il saura créer un climat de confiance. Si vous souffrez de blessures ou que vous êtes en souffrance psychologique, rendez-vous dans l'hôpital le plus proche ou chez votre médecin traitant pour être pris(e) en charge. Demandez un certificat médical que vous conserverez précieusement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous avez la possibilité de vous faire accompagner par une patrouille des forces de l'ordre en vue de récupérer une partie de vos effets personnels de première nécessité au domicile conjugal après avoir convenu des modalités d'exécution avec le Commandant de l'unité de Gendarmerie ou de Police.

PROTEGER VOTRE FAMILLE

Obtenir en urgence l'attribution du logement familial et des mesures de protection de vos enfants, vous devez saisir le juge aux affaires familiales d'une demande d'ordonnance de protection. Si vos ressources financières ne permettent pas de payer un avocat, vous pouvez demander l'aide juridictionnelle au tribunal judiciaire.

Le juge peut délivrer, dans les meilleurs délais, une ordonnance de protection prononçant diverses mesures relatives à la protection de la victime ou des enfants, indépendante de l'existence d'une procédure pénale en cours ou d'une procédure de divorce.

1/ Identifiez les personnes qui peuvent vous aider
Enregistrez dans votre portable et apprenez par cœur les numéros importants ...

2/ Mettez à l'abri vos documents importants
Papiers d'identité, bulletins de salaire, documents bancaires, certificats médicaux ...

3/ Ouvrez un compte bancaire personnel
A votre nom de naissance, avec une adresse différente de celle du domicile conjugal.

4/ Trouvez une solution de logement
Appelez le 115 et/ou contactez la référente départementale de violences conjugales (voir numéro au dos).

Anticipez et préparez votre départ.

Vous pouvez obtenir que votre adresse ne soit pas connue de l'auteur des violences et demander une domiciliation lors de votre dépôt de plainte.



ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX ET FINANCIERS



CIDFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Loir et Cher

Accompagnement juridique civil, insertion professionnelle...
Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
10 allée Jean Amrouche 41000 BLOIS

Tél : 02.54.42.17.39 – Mail : contact41@cidffcentrevaldeloire.fr

Le Planning Familial 41

Accueil de jour Artémisia, écoute et orientation, entretien sur rdv
28 rue des écoles 41000 BLOIS

Tél : 02.54.74.33.41.- Mail : asso@leplanningfamilial41.com

Conseil départemental – Direction Enfance Famille Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes

Alerter sur la situation d'un enfant en danger

Horaires : Lundi au Vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h30

Tél : 02.54.58.43.34 Mail : cri41@departement41.fr

La Voix de l'Enfant

Permanence juridique gratuite

Chaque mercredi de 14h30 à 18h00 au 01.56.96.03.02

Maison Départementale de la Cohésion Sociale

Accompagnement social

10 rue d'Auvergne 41000 BLOIS

Tél : 02.54.55.82.82 Mail : sec.nord.loire@departement41.fr

Maison de la Justice et du Droit (MJD)

Accueil et information juridique de proximité

3 Place Bernard LORJOU 41000 BLOIS

Lundi, Mardi, Jeudi, Vend de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 17h15

Tél : 02.54.45.16.16 – Mail : mjd-blois@justice.fr

Site web : <https://www.cdad41.org>

Collectif Droits des Femmes

Interlocuteur de proximité des femmes victimes de violences

Accueil, association de soutien et de lutte contre les détreesses

18 rue Dorgelès 41000 BLOIS Tél : 07.88.75.10.94

Mail : collectifdroitsdesfemmes41@gmail.com

Référente Départementale Violences Conjugales

Interlocuteur de proximité des femmes victimes de violences

Accueil, association de soutien et de lutte contre les détreesses

49 rue Dumont d'Urville 41000 BLOIS

Tél : 06.75.43.40.05 – Mail : referentviolences@asld41.com

CAF de Loir et Cher (service accompagnement des familles)

Ecoute personnalisée et confidentielle

6 rue Louis Armand 41015 BLOIS CEDEX

Tél : 02.54.52.62.10



HEBERGEMENT D'URGENCE



**Ne craignez pas de quitter le domicile conjugal.
Les violences subies justifient un tel départ.
Signalez le à la gendarmerie ou à la police.**

Saisissez aussi très rapidement le juge aux affaires familiales pour fixer les droits de chacun des parents (résidence et droits de visites et d'hébergement des enfants) et l'attribution du domicile conjugal.

Si vous voulez vous mettre à l'abri, téléphonez au 115 ou à la référente départementale violences conjugales pour accéder à un hébergement d'urgence pour vous et vos enfants.



ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE



Tribunal Judiciaire

1 Place de la République 41018 BLOIS

Tél : 02.54.44.60.99 Site web : www.justice.gouv.fr

Ordre des avocats au Barreau du Loir et Cher

Permanence téléphonique victimes et

Assistance à l'audience

1 Place de la République 41018 BLOIS

Tél : 02.54.74.02.73 – Mail : ordreavocatsblois@orange.fr

Site web : www.avocats-blois.com



ECOUTE FAMILIALE



Maison Des Adolescents du Loir et Cher (MDA)

28 rue des écoles 41000 BLOIS

Lundi, Mercredi et Vendredi de 10h à 18h

Et jeudi après-midi sur rendez-vous

Tél : 02.54.55.64.22 – Mail : maisonsados@ch-blois.fr

Médiation Familiale

Espace d'échange pour entendre l'autre

29/31 rue Duguay Trouin 41000 BLOIS

Tél : 02.54.51.48.15 Mail : mediationfamiliale41@acesm.fr

Espace Rencontre Parents Enfants

Permettre à l'enfant d'avoir accès à ses 2 parents

29/31 rue Duguay Trouin 41000 BLOIS

Tél : 02.54.51.48.19 Mail : erpe41@acesm.fr



CENTRE HOSPITALIER DE BLOIS



Centre hospitalier Simone VEIL de Blois

Mail Pierre CHARLOT 41000 BLOIS

Standard : 02.54.55.66.33

Centre de planification d'éducation familiale

Accueil et accompagnement des victimes de

Violences sexuelles

Tél : 02.54.55.62.75

Service social

Soutien psycho social

Tél : 02.54.55.61.87

Service de pédiatrie

Tél : 02.54.55.64.25

**La gendarmerie peut recueillir votre plainte
au centre hospitalier de BLOIS**

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE, JUDICIAIRE et PSYCHOLOGIQUE

FRANCE VICTIMES 41

Ecoute, aide et infos juridiques, accompagnement
Judiciaire et soutien psychologique

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

3 Place Bernard LORJOU 41000 BLOIS

Tél : 02.54.33.39.63 – Mail : francevictimes41@orange.fr

MEMO DE VIE

Plateforme pour aider les personnes victimes

à sortir des violences

www.memo-de-vie.org



MINISTRE CHARGE DE L'EGALITE
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES,
DE LA DIVERSITE ET DE
L'EGALITE DES CHANCES



#RépondrePrésent